

Mémoire au  
Comité permanent des finances de la  
Chambre des communes  
dans le cadre des consultations  
préalables au budget de l'automne 2025

*Document présenté par l'Association canadienne des parcs et loisirs (ACPL)*



## **Recommandation 1 : Approche fondée sur l'impact collectif**

Prévoir un investissement initial de 750 000 dollars en 2025-2026, puis un financement annuel de 500 000 dollars pendant dix ans, afin de mettre en place et de déployer un modèle national d'impact collectif, l'ACPL assumant le rôle d'organisme de soutien central. Cette initiative viserait à mobiliser et à coordonner l'ensemble du secteur des loisirs et des parcs pour favoriser la prospérité commune, améliorer la santé de la population, renforcer la cohésion nationale et accroître la capacité d'adaptation aux changements climatiques.

---

## **Recommandation 2 : Renouvellement des infrastructures**

Lancer un programme fédéral de 100 millions de dollars par an destiné à moderniser les infrastructures de loisirs et de parcs vieillissantes au pays, réalisé en partenariat avec l'ACPL dans le cadre du modèle national d'impact collectif. Cette initiative aura pour but d'améliorer la santé de la population, de renforcer la capacité d'adaptation aux changements climatiques, de soutenir les communautés mal desservies et de consolider l'unité nationale, grâce à des investissements dans des espaces inclusifs et communautaires, propices aux rencontres, au sentiment d'appartenance et à l'épanouissement.

---

## **Recommandation 3 : Fonds de préparation aux situations d'urgence**

Créer un fonds fédéral annuel de 2 millions de dollars, géré par l'ACPL dans le cadre du modèle national d'impact collectif, pour améliorer la capacité du secteur à se préparer aux crises et à relever les défis économiques. Les ressources ainsi fournies outilleraient les professionnels afin qu'ils puissent intervenir efficacement lors de situations d'urgence et d'événements climatiques.

---

## **Recommandation 4 : Développement de la main-d'œuvre**

Désigner l'ACPL comme partenaire de premier plan dans la mise en œuvre de la prochaine stratégie nationale sur la main-d'œuvre, notamment par l'entremise de la Stratégie emploi et compétences jeunesse (SECJ). Cette mesure vise à multiplier les possibilités d'emploi pour les jeunes, à soutenir le développement des programmes offerts par le secteur des loisirs et des parcs, et à inciter les jeunes à participer à des activités ancrées dans leur communauté, propices au bien-être, à la création d'un filet de protection sociale et à la réduction des risques d'entrer dans le système judiciaire. Tout le monde y gagne : les jeunes qui veulent un travail enrichissant, les employeurs qui cherchent à recruter et les collectivités qui profitent de programmes accueillants et accessibles.

# Contexte

Un Canada fort, sain et résilient est à notre portée à condition d'investir dans les personnes et les infrastructures qui permettent à nos collectivités de s'épanouir. À une époque marquée par des changements sociaux et économiques rapides, le secteur des loisirs et des parcs se révèle un levier majeur, quoique trop souvent méconnu, pour le bien-être et la prospérité du pays.

Souvent relégués au rang de dépenses non prioritaires, les loisirs et les parcs sont en réalité des infrastructures publiques essentielles qui stimulent la croissance économique, améliorent la santé publique, participent à la réduction de la criminalité et favorisent l'édification de collectivités dynamiques et accueillantes. Des espaces verts aux centres communautaires, en passant par les professionnels et les programmes qui leur donnent vie, ce secteur apporte une contribution essentielle au tissu social et économique du Canada.

L'Association canadienne des parcs et loisirs (ACPL) joue le rôle de porte-parole national pour ce secteur névralgique, qui appuie jour après jour les grandes orientations fédérales. Bien que leur rôle soit de première importance, les loisirs et les parcs continuent d'être négligés sur le plan budgétaire et ne font l'objet d'aucune démarche stratégique fédérale spécifique. Une grande partie de l'infrastructure est vieillissante et se détériore, ce qui exige des investissements urgents pour en maintenir la fonctionnalité et l'efficacité.

Le Canada ne peut se permettre de négliger les retombées sociales, sanitaires, économiques, civiques et environnementales de ce secteur. Le gouvernement fédéral a aujourd'hui une occasion unique, en collaboration avec l'ACPL, de mettre en valeur les loisirs et les parcs comme leviers majeurs de développement national et de produire des retombées durables grâce à un financement stable et à la modernisation des infrastructures.

En s'associant à l'ACPL pour accroître la portée du secteur, le Canada peut libérer un potentiel économique de plusieurs milliards de dollars et réduire les charges à venir. Les loisirs et les parcs favorisent la santé, réduisent le recours aux services judiciaires et médicaux, et limitent les conséquences des événements climatiques extrêmes. En donnant suite à ces recommandations, nous pourrons compter sur une main-d'œuvre en meilleure santé et plus productive, sur des infrastructures communautaires modernisées et sur un partenaire de première ligne disposant des moyens nécessaires pour intervenir en situation d'urgence, mobiliser la jeunesse et renforcer notre capacité d'adaptation aux changements climatiques.

# Recommandations

## 1. Mise en œuvre d'une approche nationale fondée sur l'impact collectif pour les loisirs et les parcs

En matière de santé publique, de développement économique, d'inclusion sociale et de réponse aux crises, le secteur canadien des loisirs et des parcs s'est imposé comme un partenaire de confiance. Toutefois, pour exploiter tout son potentiel, il lui faut une stratégie nationale intégrée ainsi qu'un cadre commun favorisant la coordination, l'action et la responsabilité.

À la suite de vastes consultations menées auprès de plus de 2 500 personnes [DM1] à travers l'ensemble des provinces et territoires, l'ACPL retient un constat sans équivoque : le secteur est disposé à entreprendre une action coordonnée à l'échelle nationale, mais requiert pour cela un engagement fort du gouvernement fédéral et un appui financier stratégique.

Nous recommandons au gouvernement fédéral de favoriser un modèle d'impact collectif structuré autour de l'ACPL comme organisme de coordination, mobilisant l'ensemble de nos partenaires et de nos membres ainsi que les treize associations provinciales et territoriales représentant 95 % des municipalités canadiennes. En misant sur ce modèle, le secteur pourra se mobiliser autour d'un objectif commun, coordonner les investissements, suivre les résultats obtenus et faire progresser les priorités fédérales, notamment en matière de modernisation des infrastructures, de développement de la main-d'œuvre et de résilience face aux changements climatiques.



Cette initiative comprendra les mesures suivantes :

- Établissement d'une communauté de pratique, soit un réseau structuré de spécialistes dédié à la diffusion des savoirs, à la conception d'outils novateurs, au développement des compétences et à l'optimisation de la qualité des services
- Coordination de la mise en œuvre des principaux programmes fédéraux, notamment en matière d'infrastructures, de main-d'œuvre et de préparation aux situations d'urgence
- Mise sur pied d'un pôle collaboratif de recherche pour le secteur, appuyé par le projet « Mesurer l'incidence », afin de cerner les besoins en recherche, d'ériger un socle commun de renseignements et d'outiller les décideurs de données et de solutions pour soutenir l'élaboration de politiques publiques plus avisées, partout au pays
- Valorisation des acquis issus des consultations sur le Cadre pour le loisir au Canada ainsi que de la campagne « Changer de cap »
- Proposition de solutions rentables et évolutives, en accord avec les objectifs fédéraux d'amélioration de la santé publique, de promotion d'une croissance économique inclusive, de renforcement de la résilience climatique et d'amélioration du bien-être
- Mise en œuvre d'un système commun d'évaluation permettant de mesurer les retombées, d'appuyer la prise de décisions et de démontrer la pertinence des fonds publics investis.

En soutenant financièrement la conception, l'élaboration et le déploiement initial, puis en y allouant des ressources sur une période de dix ans, le gouvernement fédéral favorisera l'établissement d'une structure pérenne apte à produire des transformations durables et systémiques.

L'ACPL est prête à jouer un rôle de premier plan. En tant que porte-parole national des loisirs et des parcs, l'ACPL jouit de la confiance du secteur, dispose du réseau et entretient les relations nécessaires pour déployer l'innovation à grande échelle dans toutes les régions. Nous avons aujourd'hui l'occasion de bâtir un Canada plus solidaire, plus résilient et inclusif, enraciné dans des collectivités en santé, unies par des liens solides.

**Nous recommandons ainsi que le gouvernement du Canada investisse 750 000 dollars en 2025-2026 pour concevoir et lancer un modèle national d'impact collectif pour les loisirs et les parcs — en désignant l'ACPL comme organisme central de coordination — et qu'il s'engage à verser 500 000 dollars par année pendant dix ans afin d'en assurer la pérennité et le déploiement à grande échelle.**

## **2. Mise sur pied d'un programme national de rénovation des infrastructures de loisirs, doté d'un financement annuel de 100 millions de dollars, pour soutenir la revitalisation des collectivités partout au pays**

Au Canada, les arénas, piscines, parcs, sentiers et centres communautaires montrent des signes sérieux de vieillissement; nombre de ces installations peinent à remplir leur mission et ne répondent plus aux attentes des collectivités. Essentielles pour la santé, l'inclusion, la solidité économique et la sécurité collective, les installations de loisirs restent, malgré leur utilité démontrée, peu considérées dans l'attribution des fonds aux programmes fédéraux d'infrastructure.

Nous recommandons au

gouvernement du Canada de créer un programme de rénovation des infrastructures de loisirs, doté d'un financement annuel de 100 millions de dollars pour atteindre les objectifs suivants :

- Remettre en état et moderniser le réseau actuel d'infrastructures de loisirs;
- Améliorer l'efficacité énergétique, l'accessibilité et la résilience climatique;
- Donner la priorité aux communautés mal desservies et en quête d'équité
- Fournir un accès direct aux municipalités et aux partenaires communautaires;
- Débloquer des investissements supplémentaires au moyen de partenariats public-privé, le cas échéant.

Bien que ce programme se concentre avant tout sur la modernisation des infrastructures actuelles, il peut aussi jouer un rôle moteur en stimulant la revitalisation à plus grande échelle et en soutenant le développement communautaire. Il fait ainsi écho à l'esprit de l'époque du centenaire, où l'investissement stratégique dans les infrastructures communautaires a contribué à renforcer durablement la fierté et l'unité nationales.

**Nous recommandons que le gouvernement du Canada mette en place un programme annuel de 100 millions de dollars pour le renouvellement des infrastructures de loisirs. Ce programme devrait être directement accessible aux municipalités et viser à rénover et à moderniser des installations vieillissantes, tout en stimulant une revitalisation plus large des collectivités et en renforçant l'unité nationale.**

### **3. Cr éation d'un fonds annuel de 2 millions de dollars destiné à renforcer la pr éparation, l'intervention et la reprise en cas de crise, par l'entremise du secteur des loisirs et des parcs**

Les installations et les professionnels des loisirs jouent un rôle essentiel, mais insuffisamment reconnu, dans la préparation, l'intervention et la reprise en cas d'urgence. Lors de feux de forêt, d'inondations, de vagues de chaleur et d'autres situations d'urgence, les lieux de loisirs sont rapidement réaffectés pour servir de centres d'accueil, d'abris climatisés ou chauffés, et de points de distribution alimentaire.

Ainsi qu'en a témoigné le premier ministre Wab Kinew durant la récente évacuation massive provoquée par les incendies au Manitoba :

« Nous misons sur les terrains de soccer, les centres communautaires et les arénas pour accueillir les personnes évacuées. Il s'agit de mettre en place, dans l'urgence, des installations d'accueil pour tous ceux forcés de quitter leur domicile en raison des incendies. »

Malgré l'importance de leur rôle, la majorité des installations de loisirs n'ont pas été suffisamment modernisées pour pouvoir fonctionner efficacement en situation d'urgence. Les professionnels du secteur des loisirs disposent de ressources insuffisantes et ne reçoivent généralement pas la formation nécessaire pour assurer la prestation de services d'urgence. Cette situation fragilise les collectivités et compromet la réalisation des objectifs fédéraux en matière d'adaptation aux changements climatiques, de résilience économique et de réduction des risques de catastrophe.

Chaque dollar investi dans la préparation permet d'économiser environ quatre dollars dans les interventions d'urgence. Le secteur des loisirs est un levier encore inexploité pour renforcer la résilience des collectivités.

L'ACPL se tient prête, dans la mise en œuvre du modèle d'impact collectif, à jouer pleinement son rôle pour répondre à cet enjeu. Nous proposons un fonds fédéral annuel de 2 millions de dollars pour atteindre les objectifs suivants :

- Outiller et former les professionnels des loisirs pour les interventions d'urgence;
- Appuyer des améliorations modestes des installations afin qu'elles puissent remplir le rôle de centres d'intervention en cas de crise.
- Renforcer les capacités régionales, en particulier dans les zones rurales et éloignées;
- Veiller à ce que les actions soient conformes aux priorités du gouvernement fédéral par un encadrement stratégique et une reddition de comptes assurés par l'ACPL et ses partenaires.

Une partie du financement pourrait être administrée par l'intermédiaire de programmes fédéraux existants, tels que la Stratégie nationale d'adaptation, le Programme national d'atténuation des catastrophes ou le Programme d'adaptation aux changements climatiques.

**Nous recommandons ainsi que le gouvernement du Canada crée un fonds annuel de 2 millions de dollars afin de renforcer la préparation aux crises et la résilience économique par l'entremise du secteur des loisirs et des parcs, en mettant l'accent sur les collectivités rurales et éloignées, et en assurant une coordination stratégique par l'ACPL dans le cadre du modèle d'impact collectif élargi.**

## 4. Établissement de l'ACPL comme partenaire national de mise en œuvre des stratégies fédérales en matière de main-d'œuvre et d'emploi des jeunes, afin de faciliter l'entrée de nouveaux talents sur le marché du travail

« Selon les données du premier trimestre de Statistique Canada, les diplômés âgés de 15 à 24 ans affichent le taux de chômage le plus élevé observé au pays depuis le milieu des années 1990. »

En offrant de bons emplois aux jeunes — surtout à ceux qui font leurs premiers pas sur le marché du travail — et en renforçant le secteur des loisirs et des parcs, on obtient des retombées positives pour tous :

- Pour les jeunes, qui y trouvent un emploi enrichissant, du mentorat et des occasions de perfectionner leurs compétences;
- Pour les employeurs aux prises avec des difficultés accrues de recrutement du personnel;
- Pour les collectivités, qui profitent de programmes inclusifs et accessibles favorisant le bien-être et le renforcement des liens sociaux.

Grâce à son expérience éprouvée à l'échelle nationale en matière de formation professionnelle et d'insertion des jeunes sur le marché du travail, l'ACPL a su mener à bien divers projets, notamment « Emplois verts » et « Expérience emploi jeunesse » et le Programme national de rétablissement de la natation sécuritaire, fournissant ainsi des milliers d'emplois à des jeunes dans le secteur canadien des loisirs et des parcs. En misant sur la participation des jeunes à des activités enrichissantes au sein de leur collectivité, ces initiatives contribuent à leur sécurité, au renforcement des liens sociaux et à la prévention de risques, dont les démêlés avec la justice.



Avec l'adoption en cours de la Stratégie nationale sur la main-d'œuvre, l'ACPL entend mettre à profit ses programmes éprouvés d'emploi jeunesse et en accroître la portée pour répondre aux enjeux prioritaires nationaux. En bénéficiant d'un financement dédié par la Stratégie emploi et compétences jeunesse (SECJ) et de l'harmonisation avec d'autres initiatives fédérales en matière de main-d'œuvre, l'ACPL pourra réaliser les objectifs suivants :

- Élargir les perspectives d'emploi et de perfectionnement professionnel pour la jeunesse dans les zones rurales, les territoires éloignés et les communautés sous-représentées, là où le chômage frappe le plus fort;
- Soutenir le secteur dans ses efforts pour remédier à la pénurie de main-d'œuvre;
- Offrir des programmes de mentorat et des activités de loisirs qui contribuent au bien-être des jeunes et au renforcement de la résilience des collectivités.

En favorisant la participation active des jeunes, ces initiatives réduisent les risques de démêlés avec la justice et créent des avantages tant économiques que sociaux. L'incarcération d'un jeune peut coûter plus de 200 000 dollars par an. Même des démêlés mineurs avec la justice entraînent des coûts sociétaux importants. L'emploi, le mentorat et la formation professionnelle constituent des solutions plus efficaces et plus économiques. Les données probantes montrent que les programmes d'emplois d'été pour les jeunes permettent de réduire les arrestations de 17 % et peuvent générer des économies de 3,2 à 5,5 millions de dollars pour chaque jeune détourné de la criminalité.

En outre, les programmes qui soutiennent l'activité physique ont d'énormes avantages. À titre d'exemple, le personnel actif physiquement s'absente 27 % moins souvent pour maladie et affiche une productivité supérieure de 12 %, allégeant ainsi la charge tant pour les employeurs que pour le réseau de la santé.

**Nous recommandons ainsi que le gouvernement du Canada désigne officiellement l'ACPL comme partenaire de mise en œuvre au sein de la prochaine Stratégie nationale pour la main-d'œuvre, en bonifiant le financement de la Stratégie emploi et compétences jeunesse (SECJ) afin de créer de bons emplois, de renforcer la capacité du secteur et d'inciter les jeunes à participer à des activités récréatives communautaires qui favorisent le bien-être et réduisent les risques.**

# Conclusion

Globalement, ces quatre recommandations constituent une feuille de route réalisable pour libérer le plein potentiel du secteur des parcs et loisirs du Canada. En investissant dans un leadership national coordonné, en rénovant les infrastructures essentielles, en améliorant la préparation aux situations d'urgence et en créant des opportunités d'emploi enrichissantes pour les jeunes, le Canada peut faire avancer les objectifs en matière de santé, de résilience climatique, de sécurité publique et de prospérité économique pour tous. L'ACPL et son réseau de partenaires sont prêts à passer à l'action, en veillant à ce que chaque dollar fédéral produise le maximum d'impact dans les collectivités partout au pays.



# Objectif, avenir, approche, engagement, alliance, valeurs

## Notre objectif

Faire valoir les apports indispensables des parcs et loisirs au développement de collectivités en bonne santé, dynamiques et résilientes dans tout le Canada.

## Notre avenir

Une société où le dynamisme des espaces publics, des parcs, des programmes et des services devient source de richesse en favorisant l'épanouissement de toutes les collectivités et le bien-être de toute la population du Canada.

## Notre approche

### Collaboration et leadership (communauté)

Nous rassemblons, mettons en relation et formons une communauté de professionnels, de municipalités et de particuliers, en leur donnant les moyens de renforcer les activités récréatives et les parcs locaux à travers le partenariat et la participation.

### Soutien et développement (ressources)

Nous offrons des connaissances, des ressources et des programmes de financement essentiels, tels que les emplois verts, le programme national de rétablissement de la natation sécuritaire et le programme Rejoindre tous et chacun, qui assurent l'efficacité de la planification, de la gestion et de l'innovation, en donnant les moyens aux collectivités d'accroître l'accès équitable aux loisirs et aux parcs.

### Défense des intérêts et influence (représentation)

Nous préconisons des politiques publiques qui permettent de créer des parcs, des espaces publics, des programmes et des services qui favorisent la santé, la vitalité et la résilience des collectivités.

## Notre engagement

Nous nous engageons à favoriser la collaboration, à partager les ressources et à établir des liens qui permettent aux collectivités de prospérer et renforcent la santé et la résilience du Canada. Par l'élaboration, la promotion et la mise en œuvre de politiques et d'initiatives publiques, nous nous engageons à créer de meilleures conditions de vie, à soutenir notre secteur et à protéger les ressources naturelles et communautaires que nous partageons.

## Notre alliance

L'ACPL existe pour promouvoir les intérêts nationaux du secteur des loisirs et des parcs au Canada afin d'améliorer le bien-être des individus et des collectivités, de soutenir notre secteur et de protéger les ressources naturelles et communautaires que nous partageons. Nous nous engageons à soutenir nos membres, c'est-à-dire les 13 associations provinciales et territoriales de parcs et loisirs. En réunissant ces associations et leurs vastes réseaux, l'ACPL est en contact avec plus de 95 % des municipalités canadiennes, décuplant ainsi notre influence collective dans tout le pays.



ACPL | Mémoire présenté au Comité permanent des finances avant le automne budget fédéral 2025

# Nos valeurs

## Loisirs et parcs

Se faire le champion des loisirs et des parcs en tant que bien public, essentiel à la santé publique, à la qualité de vie et aux liens sociaux.

## Professionnels des loisirs et des parcs

Rendre hommage au dévouement, à l'expérience et à la passion des professionnels qui donnent vie à nos programmes, à nos installations et à nos collectivités. Grâce à leur contribution inestimable, nous pouvons créer un monde meilleur et plus durable où nous pourrons vivre, travailler, nous divertir et nous épanouir, un monde que nous transmettrons avec fierté aux générations futures.

## Inclusion et équité

Faire en sorte que tout le monde puisse avoir accès aux loisirs et aux parcs. Nous nous engageons à favoriser un environnement où la clientèle, les spécialistes, les professionnels et les bénévoles ont des chances égales de participer pleinement.

## Durabilité

Promouvoir le développement durable dans tous les aspects des loisirs et des parcs, y compris la durabilité du secteur lui-même. Nous sommes parfaitement positionnés pour intervenir dans un large éventail de domaines, notamment l'atténuation du changement climatique, le renforcement de la résilience climatique et la création d'emplois verts pour soutenir le développement économique.

## Mesurer l'incidence

Mesurer la grande importance des parcs et des loisirs pour la santé publique, la cohésion sociale et notre bien-être général.